



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le mardi, 12 décembre 2023
à 18h30**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire**
- 4. Retour sur la période de questions de la dernière séance**
- 5. Procès-verbaux**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 28 novembre 2023.
- 6. Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 6.1 Octroi d'un contrat de gré à gré – SA-24-TDI-23-GL - Soutien technique de logiciels et équipements - Plateforme de sécurité publique Emergensys;
 - 6.2 Aide financière au Centre d'interprétation du milieu écologique (CIME) du Haut-Richelieu dans le cadre de la « Bourse du carbone Scol'ÈRE » volet éducatif aux écoles primaires;
 - 6.3 Octroi d'un contrat de gré à gré – SA-26-TDI-23-GL - Entretien et le support des progiciels et portails de gestion corporative de « PG Solutions »;
 - 6.4 Signature d'une entente intermunicipale avec la municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour l'entretien d'une portion du 3^e Rang Nord et du rang Kempt;
 - 6.5 Modification au tableau des comités du conseil municipal;
 - 6.6 Nomination de Mélanie Dufresne à titre de représentante de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu au sein de la MRC du Haut-Richelieu;

- 6.7 Autorisation de déposer une demande au « Programme de financement des objectifs de développement durable – Subvention » du ministère de l'Emploi et Développement social du Canada;
- 6.8 Octroi d'un contrat de gré à gré – SA-4-EDD-23-GL - Service d'accompagnement de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu dans le cadre de l'organisation et la réalisation du projet-pilote « Sous les pavés »;
- 6.9 Modification au contrat de services de gestion animalière avec l'organisme Proanima;
- 6.10 Révision des amendes maximales autorisées concernant l'abattage illégal d'arbres.

7. Finances municipales

- 7.1 Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires;
- 7.2 Affectation des surplus affectés, fonds et réserves 2023.

8. Ressources humaines

- 8.1 Adoption d'une mise à jour de la « Politique sur l'alcool et les drogues » - POL-CORP-001;
- 8.2 Adoption de la « Politique sur la santé et le mieux-être au travail » - POL-CORP-005;
- 8.3 Indexation des grilles salariales pour différents groupes d'employés cadres.

9. Culture, développement social et loisir

- 9.1 Signature d'une entente avec l'« Office municipal d'habitation Haut Richelieu » pour le versement d'une subvention dans le cadre du « Programme de soutien aux initiatives communautaires »;
- 9.2 Subvention à accorder – Comité culture, sport, loisirs, action communautaire (CCSLAC);
- 9.3 Adoption d'une « Politique d'encadrement de la gouvernance et de la reddition de comptes ».

10. Infrastructures et gestion des eaux

- 10.1 Octroi du contrat suivant :
 - 10.1.1 SA-84-INF-23-P Services professionnels - Plans, devis et études - Reconstruction d'infrastructures et séparation de réseaux - Rue Saint-Louis (Boulevard du Séminaire Nord à la rue Mercier).

- 10.2 Signature d'un avenant à l'Entente de collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable - Travaux de reconfiguration de l'intersection du chemin des Patriotes Est et de l'avenue Conrad-Gosselin et travaux connexes - ING-752-2015-010;
- 10.3 Programmation de divers projets inscrits au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec - Version n° 7 / TECQ 2019-2024.

11. Toponymie et circulation

- 11.1 Désignation d'un mandataire en matière de toponymie;
- 11.2 Modification de la résolution n° CM-20230620-10.2 relative au stationnement public P-11.

12. Travaux publics

- 12.1 Octroi des contrats suivants :
 - 12.1.1 SA-130-TP-23-P Fourniture et livraison de neuf (9) véhicules utilitaires sport (VUS) neufs 2023 ou plus récents;
 - 12.1.2 SA-154-TP-23-P Fourniture et livraison de trois (3) véhicules utilitaires sport (VUS) et d'une (1) fourgonnette hybride rechargeable neufs 2023 ou plus récents;
 - 12.1.3 SA-157-TP-23-P Travaux de nettoyage et d'alésage de conduites d'égout en grès;
 - 12.1.4 SA-135-TP-23-P Construction d'une nouvelle caserne n° 3 à Saint-Jean-sur-Richelieu.
- 12.2 Signature d'un protocole d'entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant des travaux d'entretien paysager des carrefours giratoires de la Route 133 et du Chemin de la Grande-Ligne Est;
- 12.3 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Approbation du rapport final des coûts d'entretien 2023.

13. Sécurité publique

14. Urbanisme

- 14.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure
 - 14.1.1 DDM-2023-0235 Immeuble situé au 1100, rue Gaudette - Autoriser un nombre de cases de stationnement inférieur à la norme et l'installation d'un revêtement dérogatoire, quant à sa proportion;

~~14.1.2 DDM-2023-0237 — Immeuble situé au 1019-1021,
boulevard d'Iberville et 417, avenue
Bessette.~~

14.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel

- - - -

14.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

14.3.1 Divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

- 1) PIA-2023-0048 Immeubles situés au 6 et 8, chemin Saint-André - Autoriser un lotissement en vertu du PIIA « Insertion en milieu bâti résidentiel »;
- 2) PIA-2023-0253 Immeuble situé au 244, boulevard Gouin - Autoriser le remplacement du revêtement de toiture du bâtiment principal;
- 3) PIA-2023-0265 Immeuble situé au 228, 1^{re} Avenue - Autoriser le remplacement d'une fenêtre par une porte et régulariser le remplacement de trois fenêtres sur la façade arrière du bâtiment principal.

14.3.2 PIA-2023-0247 - Immeuble situé au 405, 2^e Avenue;

14.3.3 PIA-2023-0246 - Immeuble situé au 205-207, rue Mercier;

14.3.4 PIA-2023-0268 - Immeuble constitué du lot 4 760 122 du cadastre du Québec.

14.4 Avis de motion du projet et adoption des règlements suivants :

- - - -

14.5 Adoption du premier projet et adoption des règlements suivants :

- - - -

14.6 Adoption du second projet des règlements suivants :

- - - -

14.7 Adoption du premier projet des résolutions suivantes :

- - - -

14.8 Adoption du second projet des résolutions suivantes :

- - - -

14.9 Adoption des PPCMOI suivants :

- - - -

14.10 Étude et décision relatives à une demande d’approbation de développement

- - - -

14.11 Appui à une demande d’autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

14.11.1 ZAP-2023-0229 Lots 3 627 028, 3 478 139, 3 243 827 et 3 243 831 du cadastre du Québec.

14.12 Étude et décision relatives à une demande de modification aux règlements d’urbanisme :

- - - -

14.13 Rejet du PPCMOI-2023-0080 – Immeuble situé au 89, rue Bouthillier Nord – Régulariser la construction d’un garage détaché en cour arrière;

15. Transport et mobilité urbaine

15.1 Prévisions budgétaire 2024 du transport adapté;

15.2 Contribution financière 2024 pour le service de transport adapté;

15.3 Don de titres de transport à un groupe d’élèves en adaptation scolaire de l’école secondaire Joséphine-Dandurand.

16. Avis de motion

16.1 Règlement n° 2237

« Règlement autorisant à financer des honoraires professionnels et des travaux de restauration des bassins versants des ruisseaux Hazen-Bleury et de la Barbotte et des plaines de débordement en terres agricoles pour la restauration de l’habitat du poisson, décrétant une dépense de 1 375 000 \$ et un emprunt à cette fin »;

16.2 Règlement n° 2262

« Règlement autorisant le financement de travaux d’infrastructures sur la rue Riendeau, l’avenue Hamel et la 7^e Avenue, décrétant une dépense de 10 822 000 \$ et un emprunt à cette fin »;

16.3 Règlement n° 2265

« Règlement autorisant les travaux de réaménagement de la Place publique du Vieux-Saint-Jean, décrétant une dépense n’excédant pas 6 525 000 \$ et un emprunt à cette fin »;

16.4 Règlement n° 2268

« Règlement décrétant l’imposition des taxes, compensations, tarifs et redevances municipales pour l’année 2024 »;

17. Règlements

17.1 Règlement n° 2183

« Règlement modifiant le règlement n° 0892 relatif au service de transport en commun de personnes sur le territoire de la Ville, afin de modifier le circuit de la ligne rouge »;

17.2 Règlement n° 2229

« Règlement autorisant des travaux et des honoraires professionnels dans divers projets pour les usines de filtration rive Est et Ouest et à divers ouvrages d'assainissements des eaux usées, décrétant une dépense de 9 795 000 \$ et un emprunt à cette fin »;

17.3 Règlement n° 2230)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de :

- Agrandir la zone C-2624, à même la zone H-2706, afin d'inclure les lots 6 477 336 et 6 477 337 du cadastre du Québec constituant la propriété du 1161, Saint-Luc;
- Autoriser, à même la zone C-2624, les sous-classes d'usages C9-02 "Commerces à incidence modérée" et C9 05 "Entrepreneurs" du groupe commerces et services (C);
- Ajouter un rappel vis-à-vis l'item "PIIA" aux grilles des usages et normes des zones C-4973, C-2625, C-4987, C 4972, C-2624, C-2628, C-2627 et H-2597.

Ces zones sont situées le long du boulevard Saint-Luc entre le chemin du Ruisseau-des-Noyers et le chemin de Valrennes »;

17.4 Règlement n° 2233-1

« Règlement n° 2233-1 modifiant le règlement n° 2233 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 4 079 000 \$ pour un montant total de 19 398 000 \$ et un emprunt à cette fin »;

17.5 Règlement n° 2247)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone C-1070, les usages P1-01-04 « École secondaire ou collège » et P1-01-05 « Cégep (Collège d'enseignement général et professionnel) » du groupe communautaire (P).

La zone C-1070 est située le long du boulevard du Séminaire Nord au croisement de la rue Saint-Louis »;

17.6 Règlement n° 2248

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone H-1154, les usages des classes C1 (vente au détail) C2 (service) C3 (restauration) et C4 (récréatif).

La zone H-1154 est dans le quadrilatère des rues Saint-Joseph, Marie-Élizabeth, Saint-Louis et du boul. du Séminaire Nord »;

17.7 Règlement n° 2249)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone H-1635, la classe d'usages "multifamiliale" de 4 à 6 logements et de 2 à 3 étages de hauteur.

La zone H-1635 est située le long du côté ouest de la rue Jacques-Cartier Sud, entre les rues O'Cain et Veilleux »;

17.8 Règlement n° 2257

« Règlement modifiant le règlement n° 1693 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, certaines règles administratives et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal »;

17.9 Règlement n° 2258

« Règlement modifiant le règlement n° 0556 sur les branchements de services municipaux d'aqueduc et d'égout, et ses amendements, dans le but d'y apporter divers correctifs »;

17.10 Règlement n° 2259

« Règlement modifiant le règlement n° 1742 concernant la garde des animaux afin de modifier les tarifs relatifs aux licences »;

17.11 Règlement n° 2260

« Règlement modifiant le règlement n° 1760 relatif à la tarification dans le but d'y apporter des modifications quant aux tarifs »;

17.12 Règlement n° 2264

« Règlement modifiant le règlement n° 1799 relatif à la réalisation de travaux de canalisations et d'entrées charretières à l'intérieur de l'emprise de rue ».

18. Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal

18.1 Procès-verbal de correction : CM-20231128-7.2;

18.2 Procès-verbal de correction : CM-20231128-10.1.2;

18.3 Approbation du règlement suivant par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- Règlement n° 2244 : « Règlement autorisant l'acquisition d'un camion autopompe-citerne pour le Service de sécurité incendie, décrétant une dépense de 2 061 000 \$ et un emprunt à cette fin »;

18.4 Déclaration des intérêts pécuniaires – madame Lyne Poitras;

18.5 Déclaration des intérêts pécuniaires – monsieur Marco Savard;

19. Période de questions

20. Période de questions et de communications des membres du conseil municipal au public

21. Levée de la séance